

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 16 décembre 2021 - Décision modificative n°2 (DM2) 2021 : Autorisations de programme - Budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Délibérations du Conseil départemental en date du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°2 (DM2) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2021 et leurs modifications et individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2021 vous avez approuvé le montant des autorisations de programme (AP) concernant les équipements directs et les subventions. Par délibération en date du 21 octobre 2021, vous avez ajusté et complété ces AP.

Certaines de ces AP ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des AP 2021.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif 2021 et de la décision modificative n°1, ainsi que des AP réajustées que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2026 figurent en annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de la décision modificative n°2 (DM2) 2021 du Département à hauteur de 31,85 M€.

Il vous est également proposé, comme détaillé en annexe, l'individualisation des autorisations de programme 2021 pour les programmes D1 Education, F1 Sports et activités de pleine nature, H4 Tourisme, I1 Routes et K4 Administration générale afin d'assurer la réalisation de prestations et de travaux supplémentaires et l'actualisation des échéanciers d'AP 2021.

1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les autorisations de programme 2021 relatives aux équipements départementaux augmentent de 31,85 M€ et passent de 27,93 M€ à 59,78 M€. Cette augmentation est due au démarrage à compter de 2022 d'un nouveau cycle de réalisations en investissement qui se réfère au plan pluriannuel d'investissement. Le vote par anticipation de ces nouvelles AP permettra aux services d'engager les dépenses pour ces opérations dès le début de l'exercice 2022 sans avoir à attendre le vote du BP 2022.

La mission **éducation** est concernée par une AP complémentaire de 1,53 M€ pour le programme Collège. Ce montant financera des travaux d'accessibilités (0,75 M€), des études courantes (0,3 M€), des travaux sur les installations thermiques (0,25 M€) ou encore de la maintenance corrective (0,18 M€) dans les établissements.

La mission **sport et jeunesse** sollicite une augmentation de 0,5 M€ pour les travaux de la voie verte du Canal du Midi à Montségur consécutive à des imprévus (glissement de terrain à Chalabre) et à la récente hausse des coûts des fournitures.

La **mission réseau routier et mobilité** nécessite le vote par anticipation d'une AP de 16,9 M€ dont 16 M€ seront destinés à la pérennisation des chaussées.

Sur la mission **administration générale** l'augmentation s'élève à 12,93 M€. Les opérations concernent l'amélioration énergétique des bâtiments départementaux dont la rénovation de l'Hôtel du Département (6,4 M€), les travaux sur le centre d'exploitation de la Division Territoriale Carcassonnais (1,25 M€), divers aménagements sur les centres routiers (2 M€), l'acquisition de 2 étages et la réalisation de travaux pour le bâtiment administratif départemental de l'antenne de Narbonne (2,25 M€) et la réhabilitation du site de l'ex DDAFF (1,5 M€). Il est à noter l'annulation de l'opération d'acquisition du bâtiment rue Antoine Marty à Carcassonne en vue d'y installer les activités de la PMI.

L'ensemble de ces AP fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote de la DM2, pour un montant de 31 850 000 €. L'annulation de l'AP destinée au projet d'implantation de la PMI donne lieu à une désindividualisation de 475 000 €.

Le tableau ci-après détaille les modifications et les actualisations sur les AP votées en 2021.

	AP 2021	DM1	DM2	AP 2021 actualisées
D Education	1 300 000,00	0,00	1 525 000,00	2 825 000,00
D1 - Collèges	1 300 000,00	0,00	1 525 000,00	2 825 000,00
E Culture et patrimoine	565 000,00	116 800,00	0,00	681 800,00
E1 - Développement culturel	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
E2 - Sites culturels	500 000,00	116 800,00	0,00	616 800,00
E3 - Archives	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
F Sport Jeunesse	1 425 000,00	2 000,00	500 000,00	1 927 000,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000,00	2 000,00	500 000,00	1 927 000,00
G Environnement et prévention des risques	105 500,00	4 800,00	0,00	110 300,00
G1 - Eau	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
G3 - Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	0,00	96 800,00
H Aménagement attractivité Territoire	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
H2 Accompagnement territoires	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000,00	0,00	16 900 000,00	32 130 000,00
I1 - Routes	15 230 000,00	0,00	16 900 000,00	32 130 000,00
K Administration générale	8 620 000,00	-440 000,00	12 925 000,00	21 105 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	6 945 000,00	0,00	0,00	6 945 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000,00	-440 000,00	12 925 000,00	14 160 000,00
Total général	28 245 500,00	-316 400,00	31 850 000,00	59 779 100,00

2. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Il vous est proposé de voter un virement d'AP depuis le programme Personnes âgées vers les programmes Eau et Agriculture et pêche comme détaillé ci-après. Ce virement n'affecte pas le montant des AP 2021 qui demeure à 28,23 M€ comme adopté lors de la DM1.

La mission **autonomie** baisse de 0,5 M€ suite au report en 2022 de l'AP initialement prévue pour la construction de l'EHPAD de Saissac. Ce montant donne lieu à un transfert aux autres programmes.

En contrepartie de ce qui précède :

La mission **environnement et prévention des risques** s'accroît de 0,25 M€ sur le programme Eau afin de financer des dossiers concernant la gestion des ripisylves dans le cadre de la GEMAPI.

La mission **aménagement et attractivité du territoire** augmente de 0,25 M€ sur le programme Agriculture et pêche pour le soutien à un projet en hydraulique agricole dans la commune de Cavanac, en cofinancement avec la Région et l'Union européenne (FEADER).

	AP 2021	DM1	DM2	AP 2021 actualisée
B Action sociale et insertion	692 000,00	400 000,00	0,00	1 092 000,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
B4 Logement	662 000,00	400 000,00	0,00	1 062 000,00
C Autonomie	2 572 400,00	0,00	-500 000,00	2 072 400,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	0,00	-500 000,00	2 072 400,00
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	0,00	0,00	785 000,00
E2 Sites culturels	785 000,00	0,00	0,00	785 000,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	0,00	250 000,00	5 686 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	0,00	250 000,00	5 150 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	373 166,00	250 000,00	17 876 618,82
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	0,00	0,00	3 485 452,82
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	5 100,00	0,00	12 635 100,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	0,00	368 066,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	0,00	250 000,00	1 388 000,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00
I1 Routes	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00
L Pilotage et coordination	0,00	0,00	0,00	0,00
L3 Budget participatif	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
Total général	27 460 852,82	773 166,00	0,00	28 234 018,82

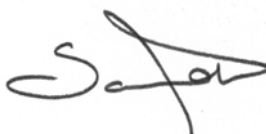
Les modifications d'échéanciers des AP 2021 et antérieures apparaissent dans l'annexe de la maquette budgétaire.

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2021 avec leurs échéanciers prévisionnels et adopter les ajustements des autorisations de programme 2021 (annexes 1 à 2) pour un montant de 31,85 M€;
- procéder à la désindividualisation et à la modification des échéanciers des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 4 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement telles que présentées en annexe 5 ;

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

	AP 2021	DM1	DM2	AP 2021 actualisées	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP > 2026
D Education	1 300 000	0,00	1 525 000	2 825 000	835 000	310 500	1 180 000	279 500	110 000	110 000	0,00
D1 - Collèges	1 300 000	0,00	1 525 000	2 825 000	835 000	310 500	1 180 000	279 500	110 000	110 000	0,00
E Culture et patrimoine	565 000	116 800	0,00	681 800	233 342	201 292	247 167	0,00	0,00	0,00	0,00
E1 - Développement culturel	30 000	0,00	0,00	30 000	20 000	10 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	500 000	116 800	0,00	616 800	178 342	191 292	247 167	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	35 000	0,00	0,00	35 000	35 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	1 425 000	2 000	500 000	1 927 000	226 500	1 700 443	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	1 425 000	2 000	500 000	1 927 000	226 500	1 700 443	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	105 500	4 800	0,00	110 300	110 300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G1 - Eau	13 500	0,00	0,00	13 500	13 500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3 - Energies renouvelables	92 000	4 800	0,00	96 800	96 800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	1 000 000	0,00	0,00	1 000 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0,00	0,00	0,00
H2 Accompagnement territoires	1 000 000	0,00	0,00	1 000 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	15 230 000	0,00	16 900 000	31 153 500	3 445 276	18 220 000	2 470 000	2 710 000	810 000	160 000	1 730 650
I1 - Routes	15 230 000	0,00	16 900 000	31 153 500	3 445 276	18 220 000	2 470 000	2 710 000	810 000	160 000	1 730 650
K Administration générale	8 620 000	- 440 000	12 925 000	21 105 000	360 000	4 155 000	5 147 540	4 460 000	4 545 000	1 842 460	595 000
K3 - Système Information et télécommunications	6 945 000	0,00	0,00	6 945 000	0,00	525 000	1 297 540	1 460 000	1 475 000	1 592 460	595 000
K4 - Logistique et patrimoine	1 675 000	- 440 000	12 925 000	14 160 000	360 000	3 630 000	3 850 000	3 000 000	3 070 000	250 000	0,00
Total général	28 245 500	- 316 400	31 850 000	58 802 600	5 460 418	24 837 235	9 294 707	7 699 500	5 465 000	2 112 460	2 325 650

ANNEXE 2 – Décision modificative N°2 (DM2) 2022 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2021	DM1	DM2	AP 2021 actualisée	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP > 2024
A Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A1 Petite enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B Action sociale et insertion	692 000,00	400 000,00	0,00	1 092 000,00	130 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B4 Logement	662 000,00	400 000,00	0,00	1 062 000,00	100 000,00	300 000,00	490 000,00	172 000,00	0,00
C Autonomie	2 572 400,00	0,00	-500 000,00	2 072 400,00	100 000,00	860 720,00	911 200,00	200 480,00	0,00
C1 Personnes âgées	2 572 400,00	0,00	-500 000,00	2 072 400,00	100 000,00	860 720,00	911 200,00	200 480,00	0,00
C2 Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	785 000,00	0,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00
E1 Développement culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	785 000,00	0,00	0,00	785 000,00	325 000,00	260 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00
F Sport Jeunesse	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	232 179,94	207 820,06	50 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	5 436 000,00	0,00	250 000,00	5 686 000,00	475 000,00	1 693 000,00	1 658 000,00	1 581 000,00	279 000,00
G1 Eau	4 900 000,00	0,00	250 000,00	5 150 000,00	280 000,00	1 460 000,00	1 580 000,00	1 551 000,00	279 000,00
G2 Espaces naturels	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	175 000,00	207 000,00	78 000,00	30 000,00	0,00
G4 Sécurité civile	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	20 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement et attractivité du territoire	17 253 452,82	373 166,00	250 000,00	17 876 618,82	2 730 044,00	5 261 544,60	4 526 878,00	2 824 378,00	2 533 774,22
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 485 452,82	0,00	0,00	3 485 452,82	481 878,00	748 544,60	281 878,00	281 878,00	1 691 274,22
H2 Accompagnement des territoires	12 630 000,00	5 100,00	0,00	12 635 100,00	1 315 100,00	4 400 000,00	3 810 000,00	2 280 000,00	830 000,00
H4 Tourisme	0,00	368 066,00	0,00	368 066,00	368 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H5 Agriculture et pêche	1 138 000,00	0,00	250 000,00	1 388 000,00	565 000,00	113 000,00	435 000,00	262 500,00	12 500,00
H6 Inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I1 Routes	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	27 460 852,82	773 166,00	0,00	28 234 018,82	4 224 223,94	8 583 084,66	7 786 078,00	4 827 858,00	2 812 774,22

ANNEXE 3 – Décision modificative N°2 (DM2) 2021 – Désindividualisation et modification des échéanciers des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

3.1 Désindividualisation des autorisations de programme

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 475 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 475 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : 475 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	AP liquidé au 31/12/2020	demande de Modif DM2	2021	2022	2023	> 2023
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				475 000,00	0,00	-475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K42	Acquisitions PMI rue Antoine Marty	21	200 000,00	0,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
K42	Travaux PMI rue Antoine Marty	23	275 000,00	0,00	-275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total				475 000,00	0,00	-475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 475 000 €

3.2 Modifications d'échéanciers des autorisations de programme

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 5 415 522 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 5 415 522 €
 Disponible à l'individualisation : 0 €
 Montant modifié au cours de la séance : 1 949 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	AP liquidé au 31/12/2020	demande de Modif DM2	2021	2022	2023
Total action K41 - Moyens courants des services				275 000,00	3 780,00	-224 000,00	26 000,00	245 220,00	0,00	0,00
K41	Acquisition bornes IRVE	23	275 000,00	3 780,00	-224 000,00	26 000,00	245 220,00	0,00	0,00	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				5 140 522,18	650 378,58	-1 725 000,00	312 500,00	1 737 010,00	1 570 884,00	869 749,60
K42	Etudes FDE (Faculté d'éducation)	20	120 000,00	0,00	-50 000,00	10 000,00	110 000,00	0,00	0,00	
K42	Etudes Maison des mémoires	20	50 000,00	7 756,33	-25 000,00	0,00	0,00	35 884,00	6 359,67	
K42	Aménagement ex DDAFF	23	500 000,00		-300 000,00	100 000,00	400 000,00	0,00	0,00	
K42	Ombrières photovoltaïques	23	1 675 000,00	3 990,00	-550 000,00	50 000,00	836 010,00	785 000,00	0,00	
K42	Programmation-Installations thermiques	23	963 031,60	153 250,07	-140 000,00	16 500,00	100 000,00	450 000,00	243 281,53	
K42	Programmation-Maintien du bâti	23	1 382 490,58	376 877,16	-360 000,00	136 000,00	291 000,00	0,00	578 613,42	
K42	Travaux Maison des mémoires	23	250 000,00	94 813,02	-150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	5 186,98	
K42	Travaux Atelier Carcassonne	23	200 000,00	13 692,00	-150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	36 308,00	
Total				5 415 522,18	654 158,58	-1 949 000,00	338 500,00	1 982 230,00	1 570 884,00	869 749,60

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 4 – Décision modificative N°2 (DM2) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté : 2 825 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 300 000 €
 Disponible à l'individualisation : 1 525 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 1 525 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025
D11 Travaux de construction et de réhabilitation				1 525 000 €	0 €	260 500 €	880 000 €	164 500 €	110 000 €	110 000 €
D11	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC Anglade notamment	20	50 000 €	0 €	500 €	25 000 €	24 500 €	0 €	0 €	
D11	Installations thermiques	20	250 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
D11	TOUS COLLEGES	20	300 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
D11	André Chenier : (400 000€) et autres Collèges : Travaux accessibilité	23	750 000 €	0 €	140 000 €	600 000 €	10 000 €	0 €	0 €	
D11	Maintenance corrective Escalier BASTION étude et travaux	23	175 000 €	0 €	10 000 €	145 000 €	20 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				1 525 000 €	0 €	260 500 €	880 000 €	164 500 €	110 000 €	110 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : 1 927 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 427 000 €
 Disponible à l'individualisation : 500 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement							
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
D11 Travaux de construction et de réhabilitation				500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
F12	Voies vertes (Travaux Canal du Midi/Montségur)	23	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
TOTAL				500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 32 130 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 15 230 000 €
 Disponible à l'individualisation : 16 900 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 16 900 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement								
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
I12 - Travaux neufs				600 000 €	0 €	400 000 €	110 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
I12	Opé. Courantes Annuelles 2022	23	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
I12	Rocade est de Narbonne	23	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
I12	RD118 Réparation pont sur "La Sals" à Couiza	23	400 000 €	0 €	300 000 €	10 000 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €		
I13 - Entretien et gestion du réseau				16 300 000 €	0 €	13 900 000 €	110 000 €	260 000 €	160 000 €	160 000 €	1 710 000 €	
I13	Pérennisation des chaussées	23	16 000 000 €	0 €	13 800 000 €	10 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	1 710 000 €		
I13	RD118/119 Supp. Obstacles latéraux	23	300 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €		
TOTAL				16 900 000 €	0 €	14 300 000 €	220 000 €	350 000 €	160 000 €	160 000 €	1 710 000 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 14 160 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 760 000 €
 Disponible à l'individualisation : 13 400 000 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 13 400 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024	2025
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier				13 400 000 €	0 €	3 430 000 €	3 650 000 €	3 000 000 €	3 070 000 €	250 000 €
K42	Acquisition Aterenne Narbonne (2 étages)	21	750 000 €	0 €	750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Aménagement ex DDAFF	21	1 500 000 €	0 €	750 000 €	750 000 €	0 €	0 €	0 €	
K42	CE/DT Carcassonnais	21	1 250 000 €	0 €	100 000 €	550 000 €	500 000 €	100 000 €	0 €	
K42	Hôtel du département-Rénovation	23	5 000 000 €	0 €	1 330 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 670 000 €	0 €	
K42	Plan routes	23	2 000 000 €	0 €	250 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	250 000 €	
K42	Travaux antenne Narbonne ouest	23	1 500 000 €	0 €	50 000 €	500 000 €	500 000 €	450 000 €	0 €	
K42	Travaux transition écologique	23	1 400 000 €	0 €	200 000 €	350 000 €	500 000 €	350 000 €	0 €	
TOTAL				13 400 000 €	0 €	3 430 000 €	3 650 000 €	3 000 000 €	3 070 000 €	250 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 5 – Décision modificative N°2 (DM2) 2021 - Individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Programme H1 Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté : **3 485 453 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **2 559 255 €**
 Disponible à l'individualisation : **926 197 €** ✓
 Montant individualisé au cours de la séance : **666 667 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	2022	2023	2024
Total action H14 - LGV				666 667 €	200 000 €	466 667 €	0 €	0 €	0 €
H14	LGV	204	666 667 €	200 000 €	466 667 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				666 667 €	200 000 €	466 667 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **259 531 €** ✓

DGA ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 16 décembre 2021 – Décision modificative n°2 (DM2) 2021 : budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Circulaire du 15 février 2021 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 en 2021,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 actant la création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Les Arts de Lire - Abbaye de Lagrasse »

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif du Département,

Délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) du Département,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

LA PRESENTATION DU DOSSIER

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 concernant le budget principal. Cette étape budgétaire s'inscrit toujours dans le contexte de la crise sanitaire. Le bilan des dépenses de l'année liées à la crise Covid 19 est ici présenté et intègre le dispositif d'étalement des charges pour l'exercice 2021 conformément à la circulaire du 15 février 2021.

I - Les dépenses liées à la crise du Covid 19

La crise sanitaire dure depuis plus d'un an et demi, aussi je souhaite porter à votre connaissance son impact sur le budget départemental pour les exercices 2020 et 2021 dont l'estimation s'établit à 10,95 M€.

Impact Covid- 19 sur le budget départemental en 2020 et 2021

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
Investissement	409 476	654 199	1 063 675
FONDS L'OCCAL	150 000	621 981	771 981
MESURES D'ADAPTATION AU COVID (travaux, matériel, coordonateur SPS)	255 726	23 923	279 649
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARRITATIFS	3 750	8 295	12 045
Fonctionnement	6 072 830	3 810 778	9 883 608
FRAIS NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	123 435	1 014 974
SOUTIEN TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	321 822	1 655 183
AIDE EN MATIERE SOCIALE	3 076 243	2 890 104	5 966 347
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	423 577	1 092 205
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	6 482 306	4 464 976	10 947 282,50

A ce stade de l'exercice, les dépenses liées à la crise sanitaire s'élèvent à 4,5 M€ en 2021 (dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues).

Pour rappel, ces dépenses se sont établies à 6,5 M€ en 2020.

1. La contribution au Fonds l'OCCAL

Le fonds d'intervention local a été institué par la Région en partenariat avec les Départements et les EPCI pour accompagner la relance des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat. La contribution de la collectivité s'établit à 621 981 € pour les aides engagées en 2021.

2. Mesures d'adaptation sur les chantiers et aménagement des bâtiments

Le Département a pris en charge une partie des incidences financières des protocoles sanitaires sur les chantiers, pour intégrer les missions des coordonnateurs « sécurité protection de la santé » chargés de mettre en œuvre les préconisations sanitaires lors des travaux initiés pour le compte du Département. L'impact de cette mesure s'est révélé assez peu élevé sur le plan financier (13 367 €).

Par ailleurs, le Département a dû adapter ses locaux et ses équipements face à la crise (installation de lavabos à l'entrée des cantines dans les collèges, mise en place d'appareils pour la qualité de l'air dans les collèges) pour un montant de 10 556 €.

3. Aides à l'équipement aux associations caritatives

En 2021, des aides exceptionnelles en investissement ont été versées aux associations caritatives pour un montant de 8 295 €. Ces concours ont été employés à l'achat de fourgon, armoires frigorifiques et de barnum.

4. Le soutien au tissu économique au travers de 3 dispositifs :

Les subventions aux associations pour la couverture des pertes économiques

Le Département a prorogé le dispositif de soutien exceptionnel aux associations mis en place en 2020. Cette année, 35 associations ont bénéficié de ce fonds pour un montant de 235 092€.

L'aide aux sites pôles du Pays Cathare

Le Département a délivré une aide d'appui au fonctionnement des sites pôle du Pays Cathare à hauteur de 80 000 €, suite à leur fermeture.

Les aides alimentaires aux artisans et commerçants :

38 aides de subsistance ont été attribuées représentant un montant total de 6 730 €.

5. En matière sociale, le département a déployé de nombreuses aides

Le Département s'est engagé à soutenir les audois(es) et les établissements au travers de différents dispositifs d'aides. Dans ce cadre, le règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance a été adapté pour soutenir les audois les plus vulnérables :

Relèvement des plafonds d'aides aux personnes

Fonds d'action sociale territoriale (aide alimentaire)

L'impact financier relatif à l'élévation du montant plafond a représenté un surcoût de 29 340 € pour 978 aides.

Fonds d'aide aux jeunes : 106 aides ont été concernées par le déplafonnement qui a représenté un surcoût de 3 180 €.

Fonds unique logement 217 aides ont été concernées par le déplafonnement soit un coût supplémentaire de 26 619 €.

Chèques « Coup de Pouce »

Des chèques d'accompagnement personnalisé ont été distribués aux collégiens boursiers (montant de 70 €) et aux étudiants boursiers âgés de 25 ans et moins, échelons 6 et 7 (montant de 150 €).

Ces aides ont représenté un montant total de 389 680 € en 2021.

Accompagnement à la vaccination des publics fragiles

La collectivité a mis en place un accompagnement à la vaccination des publics les plus vulnérables. Le coût total de cette mesure pour 2021 s'établit à 25 901 €.

Prolongement des accueils provisoires des jeunes majeurs

Une des dispositions nationales prises au cours de l'état d'urgence concerne le prolongement des accueils provisoires des jeunes majeurs. Le coût de cette mesure s'élève à 0,3 M€, avec une compensation financière prévue pour les départements.

Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS).

Le Département s'était engagé à soutenir les établissements et services médico-sociaux (ESMS) intervenant auprès des bénéficiaires de l'aide sociale et confrontés à une baisse d'activité du fait de la crise sanitaire. L'évaluation de cette compensation s'élève à 2 107 559 €.

6. Surcoûts sur les contrats de la commande publique

L'annulation des commandes de transport des enfants handicapés suite à la fermeture des établissements scolaires lors du 1^{er} semestre a donné lieu à une indemnisation des entreprises à hauteur de 51 840 €. Ces dépenses ont pu être absorbées par les crédits votés au budget primitif 2021 sur le secteur des transports.

7. Matériels de protection du personnel

L'achat de masques en tissu, de masques chirurgicaux et de gels hydro alcoolique, pour l'ensemble du personnel et des sites départementaux, représentent une dépense de 0,12 M€.

8. Frais généraux

Le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour l'entretien ménager notamment dans les collèges afin de faire face à la gestion des absences et aux besoins complémentaires liés au protocole sanitaire. Le coût de cette mesure s'est élevé à 0,35 M€ en 2021.

En outre, lors du confinement d'avril 2021, certains assistants familiaux ont dû garder les enfants et n'ont pu prendre leurs congés, ainsi ces derniers leurs ont été payés à hauteur de 70 377 €.

Étalement des charges relatives à la crise sanitaire de la Covid 19

Pour rappel, en 2020, le Département avait validé le mécanisme de l'étalement des charges qui permet de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire sur plusieurs exercices.

Ce mécanisme a été prolongé pour le premier semestre 2021 conformément à la circulaire du 15 février 2021. La période de reconduction s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

La nature des dépenses éligibles figurant dans la circulaire est très limitative. Elle concerne principalement les équipements de protection, le soutien au monde économique et l'abondement des aides sociales, les surcoûts induits sur les contrats de la commande publique, les subventions au monde associatif, et les contributions à différentes structures résultant des effets de la crise. Sont exclues notamment les dépenses de personnel, le surcoût du RSA et le maintien du niveau de financement des ESMS face à la baisse d'activité.

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2021	Montant des dépenses éligibles au mécanisme d'étalement des charges au
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	123 435	67 718
Equipements et matériels de protection	123 435	67 718
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	321 822	318 822
Fonds de soutien au monde associatif	235 092	232 092
Aides aux sites pôles	80 000	80 000
fonds de soutien artisans et commerçants	6 730	6 730
AIDE EN MATIERE SOCIALE	2 890 104	162 873
Aide aux collégiens et étudiants boursiers	389 680	83 074
Hausse précarité secours d'urgence FAST	59 139	59 139
Aide aux internes et soutien aux familles	25 901	20 660
Soutien de l'activité des ESMS	2 107 559	
Prolongement des Accueil Provisoire Jeunes Majeurs (APJM)	307 824	
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS	51 840	51 840
Indemnités transports scolaires des élèves en situation de Handicap	51 840	51 840
FRAIS GENERAUX	423 577	300
Mise à disposition de personnel complémentaire dans les collèges	350 038	-
Communication externe	620	-
Prime RH & indemnité	70 377	-
Divers frais généraux	2 542	300
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 810 778	601 553

Pour rappel en 2020, les charges Covid éligibles à la mesure d'étalement se sont élevées à 3 813 737 €.

Le tableau, ci-après, illustre le caractère restreint de la procédure du compte dédié :

Impact de la crise sanitaire liée à la Covid 19 sur le budget départemental

Dépenses Covid 19 exercices 2020 et 2021	10 947 282,50
Dépenses Covid 19 exercice 2021	4 464 976,41
Dépenses éligibles au compte dédié Covid 2021	601 553,00
Durée étalement des charges	5 ans
Montant de l'amortissement annuel de 2021 à 2025	120 310,60

Le détail complet est retracé, en annexe, dans un état spécifique récapitulant les mandats de paiement pris en charge par le comptable public accompagné d'un suivi extra comptable pour certaines dépenses.

D'un point de vue comptable, l'étalement des charges est opéré via un compte créé spécifiquement à cet effet afin de garantir la traçabilité des opérations liées à la crise sanitaire de la Covid 19. Il s'agit du compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid 19 ».

Les écritures comptables sont des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Elles se traduisent, en 2021, par une recette de fonctionnement au compte 791 « transfert de charges d'exploitation » et une dépense d'investissement au compte 4815 pour le montant des charges à étaler, soit 0,6 M€. Le montant de la quote-part repris annuellement au compte de résultat, de 2021 à 2025, est inscrit en dépense de fonctionnement au compte 6812 « dotations aux amortissements des charges de fonctionnement » et en recettes d'investissement compte 4815, soit 0,12 M€.

Le tableau ci-dessous schématise les écritures comptables du compte dédié :

Montant total des charges à étaler (exercice 2021)	RF (cpte 791)	601 553,00	DI (cpte 4815)	601 553,00
Quote part annuelle reprise au compte de résultat (exercice 2021 à 2025)	DF (cpte 6812)	120 310,60	RI (cpte 4815)	120 310,60

Le plan d'amortissement global des dépenses Covid effectuées sur la période 2020-2021 est exposé dans le tableau ci-dessous

Amortissement prévisionnel des charges COVID :

	Dépenses de fonctionnement Quote-part annuelle reprise au compte de résultat (compte 6812)	Recettes d'investissement Quote-part annuelle reprise au compte de résultat (cpte 4815)
2020	762 747,49	762 747,49
2021	883 058,09	883 058,09
2022	883 058,09	883 058,09
2023	883 058,09	883 058,09
2024	883 058,09	883 058,09
2025	120 310,60	120 310,60

Je vous propose à présent d'aborder, dans le détail, le projet de DM2.

II – Projet de décision modificative n°2 :

Le projet de décision modificative vient ajuster le budget du Département afin d'intégrer notamment une partie des coûts liés à la crise du Covid 19 (opérations d'ordre).

Il concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements entre chapitres budgétaires. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de **1 112 365,57 €** comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	3 034 812,57 €	3 034 812,57 €
Crédits affectés	2 433 259,57 €	-23 352,00 €
Crédits non affectés		4 980 611,57 €
Opérations d'ordre	601 553,00 €	120 310,60 €
Virement en investissement (opérations d'ordre)		-2 042 757,60 €
Investissement	-1 922 447,00 €	-1 922 447,00 €
Crédits affectés	0,00 €	-2 524 000,00 €
Opérations d'ordre	120 310,60 €	601 553,00 €
Virement du fonctionnement (opérations d'ordre)	-2 042 757,60 €	
Total DM2	1 112 365,57 €	1 112 365,57 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement à la hausse de **3 034 812,57 €** pour s'établir à un total de **595 348 470,70 €**.

Dans le détail,

- **Fiscalité directe : + 26 749 €**

Il convient d'augmenter les rôles supplémentaires de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 26 749 € qui correspondent à une révision des impositions pour insuffisance de base déclarée.

- **Fiscalité indirecte : - 189 489 €**

Suite à la notification par les services de l'Etat, la **fraction complémentaire de taxe à la valeur ajoutée (TVA)** prévue par l'article 208 de la loi des finances en 2021 doit être ajustée à la baisse de 189 489 €.

- **Dotations et participations : + 418 220,93 €**

Le **concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** est augmenté de 132 752,64 € suivant le concours définitif pour 2020. D'une part, le montant de l'allocation au titre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** est revu à la hausse de 85 176,28 €. D'autre part, le **forfait autonomie** alloué dans le cadre de la conférence des financeurs est augmenté de 47 576,36 €.

Le **fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** enregistre un montant complémentaire de 130 722,03 €, en lien avec la hausse des actions mises en œuvre par le Département dans le cadre de l'avenant n°4 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) signé le 03 novembre dernier avec la préfecture de l'Aude.

Les **autres participations** sont en augmentation de 154 746,26 € comprenant :

- le relèvement de la participation forfaitaire de l'Etat dans le cadre de l'évaluation et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (+ 145 400 €), du fait de la hausse du nombre d'enfants accueillis,
- la restitution d'un trop versé dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques autour du site d'ORANO CYCLE MALVESI (2 346,26 €),
- le versement du premier acompte (6 000 €) de la subvention de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) en faveur de la commission locale d'informations de la Comurhex site de MALVESI instituée par le Département (arrêté du 13 juin 2013),
- la participation de la Caisse d'allocation familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA), à une action culturelle proposant la distribution d'un album de naissance aux familles (+ 1 000 €).

- **Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) : + 1 887 778,64 €**

La notification du concours définitif 2020 de la CNSA pour le financement de **l'allocation personnalisée d'autonomie** comporte un ajustement à la hausse de 1 704 984,98 € (soit + 549 222,06 pour la part 1 et + 1 155 762,92 € pour la part 2) au vu des dépenses engagées par la collectivité.

Le Département a mis en place le dispositif des chèques sérénité afin d'attribuer aux ayants droit une dotation leur permettant l'acquisition de matériel à usage unique. Les chèques sont adressés aux bénéficiaires conformément au plan d'aide. Ces chèques ont une durée de validité et les formules non utilisées font l'objet d'un remboursement de la part de l'émetteur. Le montant du remboursement des chèques millésimés 2020 est de 182 793.66 €.

- **Produits de gestion : + 290 000 €**

Ces recettes concernent le recouvrement des frais de placement émis à l'encontre d'autres départements dans le cadre de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (+ 290 000 €).

	BP 2021	DM 1 2021	DM 2 2021	BUDGET 2021
Fiscalité directe	37 986 330,00	336 072,00	26 749,00	38 349 151,00
Contributions directes	15 323 434,00	324 250,00	26 749,00	15 674 433,00
Taxe foncière Rôles supplémentaires	100 000,00	0,00	26 749,00	126 749,00
CVAE Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	13 000 000,00	289 238,00	0,00	13 289 238,00
IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	2 223 434,00	35 012,00	0,00	2 258 446,00
Transfert frais de gestion TFB	11 300 000,00	10 893,00	0,00	11 310 893,00
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	0,00	0,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 146 000,00	929,00	0,00	1 146 929,00
Fiscalité indirecte	338 425 382,00	570 187,00	-189 489,00	338 806 080,00
Fraction de TVA	128 839 281,00	28 526,00	-189 489,00	128 678 318,00
Fraction compensatoire de la TFPB	124 639 281,00	28 526,00	0,00	124 667 807,00
Fraction complémentaire de TVA	4 200 000,00	0,00	-189 489,00	4 010 511,00
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	62 987 657,00	0,00	0,00	62 987 657,00
Fonds de péréquation DMTO	19 600 000,00	541 661,00	0,00	20 141 661,00
Taxe d'aménagement	4 388 792,00	0,00	0,00	4 388 792,00
Taxe électricité	4 427 692,00	0,00	0,00	4 427 692,00
Taxe sur les conventions d'assurance TSACA	63 711 643,00	0,00	0,00	63 711 643,00
Transferts de compétences	29 698 158,00	0,00	0,00	29 698 158,00
Réforme fiscale	34 013 485,00	0,00	0,00	34 013 485,00
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 270 317,00	0,00	0,00	54 270 317,00
Taxe additionnelle de séjour	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Dotations Etat & participations	106 571 032,60	1 951 353,52	418 220,93	108 940 607,05
DGF Dotation globale de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	70 681 481,00	127 168,00	0,00	70 808 649,00
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	486 880,00	-10 019,69	0,00	476 860,31
PCH Prestation de compensation du handicap , MDPH Maisons Départementales des Personnes Handicapées , LASV Loi d'adaptation de la société au vieillissement	5 694 032,60	206 354,00	132 752,64	6 033 139,24
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 600 000,00	0,00	0,00	4 600 000,00
Fonds de lutte contre la pauvreté	1 330 000,00	195 000,00	130 722,03	1 655 722,03
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 620 815,00	-39 004,00	0,00	11 581 811,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 028 482,00	-43 207,00	0,00	3 985 275,00
Fonds de stabilisation	3 945 000,00	0,00	0,00	3 945 000,00
Autres participations (Région, EPCI,...)	4 184 342,00	1 515 062,21	154 746,26	5 854 150,47
APA	18 007 876,00	0,00	1 887 778,64	19 895 654,64
Produit de gestion	11 833 302,00	202 794,39	290 000,00	12 326 096,39
dont recouvrements sociaux	11 134 500,00	202 794,39		11 337 294,39
Divers fonctionnement	4 956 865,17	9 182,68	0,00	4 966 047,85
Total recettes réelles (hors résultat)	517 780 787,77	3 069 589,59	2 433 259,57	523 283 636,93
Résultat reporté	65 267 756,77	0,00	0,00	65 267 756,77
Opérations d'ordre	6 195 524,00	0,00	601 553,00	6 797 077,00
Total recettes fonctionnement	589 244 068,54	3 069 589,59	3 034 812,57	595 348 470,70

1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse de **3 034 812,57 €** pour s'établir à **595 348 470,70 €**. Cette augmentation se porte sur les crédits des dépenses non affectées ce qui contribue à améliorer l'autofinancement et le résultat prévisionnel de l'exercice.

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
Dépenses réelles affectées	491 825 259,06	543 531,05	-23 352,00	492 345 438,11
Crédits non affectés*	30 251 709,94	3 193 276,13	4 980 611,57	38 425 597,64
Total dépenses réelles	522 076 969,00	3 736 807,18	4 957 259,57	530 771 035,75
Virement en investissement (opérations d'ordre)	67 167 099,54	-667 217,59	-2 042 757,60	64 457 124,35
Opérations d'ordre			120 310,60	120 310,60
Total dépenses de fonctionnement	589 244 068,54	3 069 589,59	3 034 812,57	595 348 470,70

* (réserves)

En dehors des crédits non affectés, les inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution tels que présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
A Enfance Famille	47 316 927,34	65 490,49	215 000,00	47 597 417,83
B Action sociale et insertion	122 587 494,22	37 248,00	-144 352,00	122 480 390,22
C Autonomie	125 337 520,00	98 126,00	0,00	125 435 646,00
D Education	7 890 090,00	164 477,00	0,00	8 054 567,00
E Culture et patrimoine	3 233 807,00	29 000,00	1 000,00	3 263 807,00
F Sport Jeunesse	2 577 310,00	-28 000,00	0,00	2 549 310,00
G Environnement et prévention des risques	20 203 663,54		0,00	20 203 663,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 486 319,23	0,00	-95 000,00	6 391 319,23
I Réseau routier et mobilité	10 995 410,00	413 000,00	0,00	11 408 410,00
K Administration générale	142 345 393,73	-225 810,44	0,00	142 119 583,29
L Pilotage et coordination	2 851 324,00	-10 000,00	0,00	2 841 324,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	491 825 259,06	543 531,05	-23 352,00	492 345 438,11

hors crédits non affectés (réserves)

La baisse de **23 352,00 €**, résulte des mouvements suivants :

- **Enfance famille : + 215 000 €** concerne le programme de l'aide sociale à l'enfance pour faire face à des dépenses supplémentaires en matière de prises en charges de séjours de rupture/apaisement, de placements en établissement hors département et de placements en lieu de vie et d'accueil audois.
- **Action sociale et insertion : - 144 352 €.** La diminution de crédits est consécutive suite à un changement de gestion sur les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) avec la signature d'un nouveau marché depuis le 1^{er} mai 2021. Ce marché prend la suite des conventions de subvention en faveur des opérateurs de l'accompagnement social qui s'achèvent cette année. Le cumul de ces deux modalités de gestion sur un même exercice entraîne une révision du besoin en financement sur le dispositif et par conséquent l'annulation de crédits à hauteur de 144 352 €.
- **Culture et patrimoine : + 1 000 €** de crédits supplémentaires sont demandés dans le cadre de l'opération culturelle « Première Page ».
- **Aménagement et attractivité du territoire : - 95 000 €** correspondent à une diminution de la prise en charge du déficit du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, au vu du résultat prévisionnel du service.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'ajustement à la baisse du virement issu de la section de fonctionnement à hauteur de **2 042 757,60 €**.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits de dépenses non affectées de **4 980 611,57 €**.

2. La section d'investissement :

2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont diminuées de **1 922 447 €** et s'établissent à **153 487 340,14 €**. Cette réduction résulte des écritures d'ordre et correspond au solde entre, d'une part, la baisse du virement de 2 042 757,60 € depuis la section de fonctionnement permettant ainsi d'équilibrer la section et d'autre part, un complément d'amortissement de 120 310,60 € relatif à l'étalement des charges COVID 19.

	BP 2021	DM 1 2021	DM 2 2021	BUDGET 2021
Dotations	14 020 856,24	498 538,59	0,00	14 519 394,83
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	3 482 452,24	0,00	0,00	3 482 452,24
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	300 000,00	270 000,00	0,00	570 000,00
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	0,00	0,00	2 238 404,00
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	8 000 000,00	228 538,59	0,00	8 228 538,59
Subventions et autres	10 165 901,36	-748 305,00	0,00	9 417 596,36
Emprunts	37 000 000,00	0,00	0,00	37 000 000,00
Recettes réelles *	61 186 757,60	-249 766,41	0,00	60 936 991,19
Excédent capitalisé	17 219 573,89	0,00	0,00	17 219 573,89
RAT Remboursement anticipé temporaire	9 533 340,11	0,00	0,00	9 533 340,11
Total recettes réelles	87 939 671,60	-249 766,41	0,00	87 689 905,19
Opérations d'ordre	68 387 099,54	-667 217,59	-1 922 447,00	65 797 434,95
Total recettes investissement	156 326 771,14	-916 984,00	-1 922 447,00	153 487 340,14

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT (Remboursement anticipé temporaire), refinancement

2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la baisse de **1 922 447 €** et s'établissent à **153 487 340,14 €** sur l'exercice.

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
Equipements départementaux	56 415 127,95	-761 922,19	-2 424 000,00	53 229 205,76
Subventions	36 482 688,84	-255 061,81	-100 000,00	36 127 627,03
Total équipements	92 897 816,79	-1 016 984,00	-2 524 000,00	89 356 832,79
Mouvements financiers	23 002 558,00	100 000,00	0,00	23 102 558,00
Dépenses réelles investissement	115 900 374,79	-916 984,00	-2 524 000,00	112 459 390,79
Remboursement anticipé temporaire (RAT)	9 533 340,11	0,00	0,00	9 533 340,11
Solde d'exécution 2020	23 477 532,24	0,00	0,00	23 477 532,24
Total dépenses réelles	148 911 247,14	-916 984,00	-2 524 000,00	145 470 263,14
Opérations d'ordre	7 415 524,00	0,00	601 553,00	8 017 077,00
Total dépenses d'investissement	156 326 771,14	-916 984,00	-1 922 447,00	153 487 340,14

Les dépenses réelles d'investissement sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état du vote de nouvelles autorisations de programme (AP) et de l'ajustement des AP déjà votées en 2021.

❖ Les dépenses d'équipement direct :

Les dépenses d'équipement direct baissent de 2 424 000 € et se portent à un montant de **53 229 205,76 €**.

Le tableau ci-après fait état des inscriptions sur l'ensemble des équipements départementaux :

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
C Autonomie	0,00	58 134,00	0,00	58 134,00
C1 Personnes âgées	0,00	58 134,00	0,00	58 134,00
D Education	12 929 840,62	-505 000,00	0,00	12 424 840,62
D1 Collèges	12 929 840,62	-505 000,00	0,00	12 424 840,62
E Culture et patrimoine	1 108 938,98	120 643,81	0,00	1 229 582,79
E1 Développement culturel	359 150,00	0,00	0,00	359 150,00
E2 Sites culturels	591 000,00	120 643,81	0,00	711 643,81
E3 Archives	158 788,98	0,00	0,00	158 788,98
F Sport Jeunesse	5 608 000,00	-500,00	0,00	5 607 500,00
F1 Sports et activités de pleine nature	5 608 000,00	-500,00	0,00	5 607 500,00
G Environnement et prévention des risques	604 065,18	4 800,00	0,00	608 865,18
G1 Eau	23 340,18	0,00	0,00	23 340,18
G2 Espaces naturels	448 725,00	0,00	0,00	448 725,00
G3 Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00		96 800,00
G4 Sécurité civile	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
H Aménagement et attractivité du territoire	720 000,00	0,00	0,00	720 000,00
H2 Accompagnement des territoires	250 000,00	0,00		250 000,00
H5 Agriculture et pêche	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00
I Réseau routier et mobilité	28 175 000,00	0,00	0,00	28 175 000,00
I1 Routes	28 175 000,00	0,00	0,00	28 175 000,00
K Administration générale	7 219 283,17	-440 000,00	-2 424 000,00	4 355 283,17
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 186 844,81	0,00	0,00	2 186 844,81
K4 Logistique et patrimoine	5 032 438,36	-440 000,00	-2 424 000,00	2 168 438,36
L Pilotage et coordination	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
L2 Communication externe	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Total équipement direct*	56 415 127,95	-761 922,19	-2 424 000,00	53 229 205,76

* Dépenses réelles d'équipement (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Administration générale : - 2 424 000 €**

Cette baisse correspond à un décalage sur les exercices à venir de l'opération d'aménagement de la Maison des mémoires, du maintien du bâti, des travaux sur l'atelier de Carcassonne et l'installation des ombrières photovoltaïques et des bornes de recharge pour les voitures électriques. Enfin, le projet d'acquisition et de rénovation du bâtiment situé rue Antoine Marty à Carcassonne en vue d'installer la PMI est annulé pour le moment.

- ❖ **Les subventions :**

Le montant des subventions d'investissement est réduit de **100 000 €**. Au total, les crédits s'élèvent donc à **36 127 627,03 €** sur 2021.

Le tableau ci-après fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2020	BUDGET 2021
A Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
A2 Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
B Action sociale et insertion	887 960,00	100 000,00	0,00	987 960,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	61 250,00	0,00	0,00	61 250,00
B4 Logement	796 710,00	100 000,00	0,00	896 710,00
C Autonomie	1 034 475,70	0,00	0,00	1 034 475,70
C1 Personnes âgées	904 400,70	0,00	0,00	904 400,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	0,00	130 075,00
E Culture et patrimoine	1 078 568,00	0,00	0,00	1 078 568,00
E1 Développement culturel	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00
E2 Sites culturels	1 039 568,00	0,00	0,00	1 039 568,00
F Sport Jeunesse	787 794,00	-200 000,00	0,00	587 794,00
F1 Sports et activités de pleine nature	787 794,00	-200 000,00	0,00	587 794,00
G Environnement et prévention des risques	6 378 801,15	0,00	0,00	6 378 801,15
G1 Eau	5 137 492,86	0,00	0,00	5 137 492,86
G2 Espaces naturels	491 672,00	0,00	0,00	491 672,00
G4 Sécurité civile	749 636,29	0,00	0,00	749 636,29
H Aménagement et attractivité du territoire	22 659 288,34	373 166,00	0,00	23 032 454,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 572 669,65	0,00	0,00	4 572 669,65
H2 Accompagnement des territoires	7 992 646,21	5 100,00	0,00	7 997 746,21
H4 Tourisme	693 025,20	368 066,00	0,00	1 061 091,20
H5 Agriculture et pêche	5 366 502,28	0,00	0,00	5 366 502,28
H6 Inondations	4 034 445,00	0,00	0,00	4 034 445,00
I Réseau routier et mobilité	844 500,00	0,00	0,00	844 500,00
I1 Routes	844 500,00	0,00	0,00	844 500,00
K Administration générale	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
K4 Logistique et patrimoine	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total subventions d'investissement*	36 482 688,84	-255 061,81	-100 000,00	36 127 627,03

*Dépenses réelles de subventions d'équipement (hors RAT, résultat, refinancement, réserves)

- **Enfance famille : - 100 000 €**

Les travaux du budget annexe de la structure d'accueil enfance (SAE) sont moins importants que lors des prévisions du BP 2021, ainsi le montant de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal est réduit de 100 000 €.

Un rapport spécifique sur la SAE vous est présenté lors de présente séance.

❖ Les opérations d'ordre entre sections : 601 553 €

La mesure d'étalement des charges Covid-19 donne lieu à une dépense d'immobilisation de 601 553 €, comme vu précédemment. La contrepartie de cette dépense est une recette d'ordre d'un même montant en section de fonctionnement.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

III – Prolongation de la gestion par le Département du site de l'abbaye de Lagrasse :

Après la présentation de la DM2, un point sur le transfert de la gestion du site de l'abbaye de LAGRASSE au profit de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) est réalisé ci-après.

Selon la délibération du 15 avril dernier approuvant la création de l'EPCC « Les arts de lire – abbaye de Lagrasse », il a été décidé que le Département continue à assurer la gestion du site entre la date de création de l'établissement par arrêté du Préfet de Région et le 31 décembre 2021.

Au regard du délai de mise en place de la structure administrative de l'établissement, il est proposé d'acter dans le cadre de la présente décision modificative, le prolongement de la gestion du site par le Département selon les modalités en vigueur, en termes de moyens humains et matériels, et notamment le fonctionnement de la régie de recettes pour l'encaissement des produits d'exploitation (billetterie, boutique), entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 au plus tard.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 d'un montant de **1 112 365,57 €** ,
- acter le prolongement de la gestion par le Département du site de l'abbaye de LAGRASSE selon les modalités actuellement en vigueur, en termes de moyens humains et matériels, et notamment le fonctionnement de la régie de recettes entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 au plus tard.

et me faire connaître votre décision.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 - Section de fonctionnement

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
A Enfance Famille	47 316 927,34	65 490,49	215 000,00	47 597 417,83
A1 Petite enfance	932 840,00	0,00	0,00	932 840,00
A2 Aide sociale à l'enfance	46 384 087,34	65 490,49	215 000,00	46 664 577,83
B Action sociale et insertion	122 587 494,22	37 248,00	-144 352,00	122 480 390,22
B1 Allocations RM/RSA	105 340 770,00	0,00	0,00	105 340 770,00
B2 Insertion professionnelle	11 208 021,22	-174 197,00	0,00	11 033 824,22
B3 Action sociale	2 261 542,00	-435 000,00	0,00	1 826 542,00
B4 Logement	3 777 161,00	646 445,00	-144 352,00	4 279 254,00
C Autonomie	125 337 520,00	98 126,00	0,00	125 435 646,00
C1 Personnes âgées	63 612 880,00	-471 134,00	0,00	63 141 746,00
C2 Personnes handicapées	61 724 640,00	569 260,00	0,00	62 293 900,00
D Education	7 890 090,00	164 477,00	0,00	8 054 567,00
D1 Collèges	7 482 090,00	164 477,00	0,00	7 646 567,00
D2 Actions éducatives	408 000,00	0,00	0,00	408 000,00
E Culture et patrimoine	3 233 807,00	29 000,00	1 000,00	3 263 807,00
E1 Développement culturel	2 206 257,00	22 000,00	1 000,00	2 229 257,00
E2 Sites culturels	880 050,00	7 000,00	0,00	887 050,00
E3 Archives	147 500,00	0,00	0,00	147 500,00
F Sport Jeunesse	2 577 310,00	-28 000,00	0,00	2 549 310,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 670 750,00	0,00	0,00	1 670 750,00
F2 Jeunesse	906 560,00	-28 000,00	0,00	878 560,00
G Environnement et prévention des risques	20 203 663,54	0,00	0,00	20 203 663,54
G1 Eau	1 166 701,00	0,00	0,00	1 166 701,00
G2 Espaces naturels	2 673 901,00	0,00	0,00	2 673 901,00
G3 Energies renouvelables	123 000,00	0,00	0,00	123 000,00
G4 Sécurité civile	16 240 061,54	0,00	0,00	16 240 061,54
H Aménagement et attractivité du territoire	6 486 319,23	0,00	-95 000,00	6 391 319,23
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
H2 Accompagnement des territoires	448 733,00	0,00	0,00	448 733,00
H3 Coopération décentralisée	314 500,00	0,00	0,00	314 500,00
H4 Tourisme	2 603 171,20	0,00	0,00	2 603 171,20
H5 Agriculture et pêche	2 618 015,03	0,00	-95 000,00	2 523 015,03
H6 Inondations	0,00	0,00	0,00	0,00
H7 Pandémie	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
I Réseau routier et mobilité	10 995 410,00	413 000,00	0,00	11 408 410,00
I1 Routes	9 121 047,00	0,00	0,00	9 121 047,00
I2 Transports	1 874 363,00	413 000,00	0,00	2 287 363,00
K Administration générale	142 345 393,73	-225 810,44	0,00	142 119 583,29
K1 Ressources humaines	115 950 532,00	108 832,00	0,00	116 059 364,00
K2 Budget et finances	15 078 364,81	-463 472,44	0,00	14 614 892,37
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 851 175,00	0,00	0,00	3 851 175,00
K4 Logistique et patrimoine	7 465 321,92	128 830,00	0,00	7 594 151,92
L Pilotage et coordination	2 851 324,00	-10 000,00	0,00	2 841 324,00
L1 Pilotage stratégique	1 861 324,00	-10 000,00	0,00	1 851 324,00
L2 Communication externe	990 000,00	0,00	0,00	990 000,00
FONCTIONNEMENT REEL (hors réserves)	491 825 259,06	543 531,05	-23 352,00	492 345 438,11

*Hors crédits non affectés (réserves)

Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 - Section d'investissement

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2020	BUDGET 2021
A Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
A2 Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
B Action sociale et insertion	1 067 960,00	100 000,00	0,00	1 167 960,00
B2 Insertion professionnelle	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
B3 Action sociale	61 250,00	0,00		61 250,00
B4 Logement	976 710,00	100 000,00	0,00	1 076 710,00
C Autonomie	1 034 475,70	158 134,00	0,00	1 192 609,70
C1 Personnes âgées	904 400,70	158 134,00	0,00	1 062 534,70
C2 Personnes handicapées	130 075,00	0,00	0,00	130 075,00
D Education	12 929 840,62	-505 000,00	0,00	12 424 840,62
D1 Collèges	12 929 840,62	-505 000,00	0,00	12 424 840,62
E Culture et patrimoine	2 187 506,98	120 643,81	0,00	2 308 150,79
E1 Développement culturel	398 150,00	0,00	0,00	398 150,00
E2 Sites culturels	1 630 568,00	120 643,81	0,00	1 751 211,81
E3 Archives	158 788,98	0,00	0,00	158 788,98
F Sport Jeunesse	6 395 794,00	-200 500,00	0,00	6 195 294,00
F1 Sports et activités de pleine nature	6 395 794,00	-200 500,00	0,00	6 195 294,00
G Environnement et prévention des risques	6 982 866,33	4 800,00	0,00	6 987 666,33
G1 Eau	5 160 833,04	0,00	0,00	5 160 833,04
G2 Espaces naturels	940 397,00	0,00	0,00	940 397,00
G3 Energies renouvelables	92 000,00	4 800,00	0,00	96 800,00
G4 Sécurité civile	789 636,29	0,00	0,00	789 636,29
H Aménagement et attractivité du territoire	23 379 288,34	373 166,00	0,00	23 752 454,34
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 572 669,65	0,00	0,00	4 572 669,65
H2 Accompagnement des territoires	8 242 646,21	5 100,00	0,00	8 247 746,21
H4 Tourisme	693 025,20	368 066,00	0,00	1 061 091,20
H5 Agriculture et pêche	5 836 502,28	0,00	0,00	5 836 502,28
H6 Inondations	4 034 445,00	0,00	0,00	4 034 445,00
I Réseau routier et mobilité	29 019 500,00	0,00	0,00	29 019 500,00
I1 Routes	29 019 500,00	0,00	0,00	29 019 500,00
K Administration générale	30 101 841,17	-440 000,00	-2 424 000,00	27 237 841,17
K2 Budget et finances	22 822 558,00	0,00	0,00	22 822 558,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	2 186 844,81	0,00	0,00	2 186 844,81
K4 Logistique et patrimoine	5 092 438,36	-440 000,00	-2 424 000,00	2 228 438,36
L Pilotage et coordination	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
L2 Communication externe	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total dépenses réelles d'investissement *	115 900 374,79	-916 984,00	-2 524 000,00	112 459 390,79

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 16 décembre 2021 - Décision modificative n°2 (DM2) 2021 – Autorisation de programme - budget annexe du laboratoire départemental d'analyses
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

Délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programmes, les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

1. Les autorisations de programme :

Il est proposé de modifier les échéanciers de 2 autorisations de programme (AP) relatives aux travaux bâtimentaires du laboratoire du programme K4 Logistique et patrimoine. Une première AP d'un montant de 100 000 €, votée au BP 2019 et modifiée en DM2 de l'exercice 2020, voit ses crédits de paiements 2021 décalés en 2022 à hauteur de 95 000 €. Une seconde AP de 125 000 € votée au BP 2021 pour compléter l'AP des travaux bâtimentaires voit son échéancier 2022 se décaler en 2023.

Ces modifications d'échéanciers sont sans impact sur le montant des AP qui demeurent respectivement à 100 000 € et 125 000 €.

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM2	2022	2023	2024
Total action - K42 - Gestion du patrimoine immobilier				225 000 €	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	125 000 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments 2019	23	100 000 €	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	0 €	0 €	0 €	
K42	Programme bâtiments 2021	23	125 000 €	0 €	0 €	-125 000 €	125 000 €			
TOTAL				225 000 €	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	125 000 €	0 €	0 €

2. Synthèse des crédits de paiement :

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	-95 000,00	-95 000,00
Crédits nouveaux	0,00	-95 000,00
Virement à la section d'investissement	-88 310,03	0,00
opération d'ordre (dotations aux amortissement)	-6 689,97	
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-95 000,00	-95 000,00
Crédits nouveaux	-95 000,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	-88 310,03
opération d'ordre (dotations aux amortissement)		-6 689,97
TOTAL DM2 2021	-190 000,00	-190 000,00

1.1. Section de fonctionnement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	DM 2	BUDGET 2021
Aménagement et attractivité du territoire	1 655 363,03	5 000,00	-95 000,00	1 565 363,03
Agriculture et pêche	1 655 363,03	5 000,00	-95 000,00	1 565 363,03
FONCTIONNEMENT REEL	1 655 363,03	5 000,00	-95 000,00	1 565 363,03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 655 363,03	5 000,00	-95 000,00	1 565 363,03

La diminution des recettes de fonctionnement soit 95 000 € est la conséquence de la baisse de la subvention d'équilibre versée depuis le budget principal.

Cette baisse est le corollaire de la réduction des dépenses d'investissement du laboratoire départemental d'analyses qui induit un besoin en autofinancement moindre.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	DM 2	BUDGET 2021
Agriculture et pêche	294 700,00	20 000,00	0,00	314 700,00
Santé animale et prévention des calamités	294 700,00	20 000,00	0,00	314 700,00
Administration générale	1 231 353,00	-4 000,00	0,00	1 227 353,00
Ressources humaines	1 144 703,00	-4 000,00	0,00	1 140 703,00
Systèmes d'information et télécommunication	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
Logistique et patrimoine	69 650,00	0,00	0,00	69 650,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 526 053,00	16 000,00	0,00	1 542 053,00
Opérations d'ordre	129 310,03	-11 000,00	-95 000,00	23 310,03
Amortissements	30 000,00	0,00	-6 689,97	23 310,03
Virement	99 310,03	-11 000,00	-88 310,03	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 655 363,03	5 000,00	-95 000,00	1 565 363,03

Les crédits des opérations d'ordre sont diminués de 95 000 € soit 88 310,03 € au titre du virement vers la section d'investissement et 6 689,97 € au titre des dotations aux amortissements.

Ces baisses, comme indiqué précédemment, sont liées à la réduction du besoin de financement de la section d'investissement suite au report des travaux bâtimentaires.

2.1 Section d'investissement :

- Les recettes :

	BP 2021	DM 1	DM2	BUDGET 2021
Administration générale (R001)	34 189,97	0,00	0,00	34 189,97
INVESTISSEMENT REEL	34 189,97	0,00	0,00	34 189,97
Opérations d'ordre	129 310,03	-11 000,00	-95 000,00	23 310,03
Amortissements	30 000,00	0,00	-6 689,97	23 310,03
Virement	99 310,03	-11 000,00	-88 310,03	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	163 500,00	-11 000,00	-95 000,00	57 500,00

Les opérations d'ordre sont diminuées de 95 000 €, du fait de l'annulation des crédits de paiement du même montant en dépenses de cette section pour 2021.

- Les dépenses :

	BP 2021	DM 1	DM2	BUDGET 2021
Aménagement et attractivité du territoire	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00
Agriculture et pêche	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00
Administration générale	120 000,00	-11 000,00	-95 000,00	14 000,00
Systèmes d'information et télécommunication	20 000,00	-11 000,00	0,00	9 000,00
Logistique et patrimoine	100 000,00	0,00	-95 000,00	5 000,00
INVESTISSEMENT REEL	163 500,00	-11 000,00	-95 000,00	57 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISEMENT	163 500,00	-11 000,00	-95 000,00	57 500,00

Sur le programme K4 Logistique et patrimoine, la modification d'échéanciers sur les crédits de paiement de l'aménagement des locaux conduit à une diminution de 95 000 € des dépenses d'investissement pour l'exercice.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme sur K4 Logistique et patrimoine (annexe 1),
- Approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2021 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- Acter la diminution de la prise en charge du déficit par le budget principal de 95 000 € pour être portée à 1 135 363,03 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2021 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme de 2019 relatives au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

Montant du programme voté 2019 : **100 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **100 000 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM2	2022	2023	2024
Total action - K42 - Gestion du patrimoine immobilier				100 000 €	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	0 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments 2019	23	100 000,00	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL				100 000 €	100 000 €	-95 000 €	95 000 €	0 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2021 : **125 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **125 000 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant modifié au cours de la séance : - €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2021	demande de Modif DM2	2022	2023	2024
Total action - K42 - Gestion du patrimoine immobilier				125 000 €	0 €	0 €	-125 000 €	125 000 €	0 €	0 €
K42	Programme bâtiments 2021	23	125 000,00	0 €	0 €	-125 000 €	125 000 €	0 €	0 €	
TOTAL				125 000 €	0 €	0 €	-125 000 €	125 000 €	0 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 16 décembre 2021 - Décision modificative n° 2 (DM2) 2021 : Budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 21 octobre 2021 adoptant la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2021 du budget annexe de la Structure Accueil Enfance,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en recettes et en dépenses en cours d'exercice sur le budget de la structure accueil enfance,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les propositions de la décision modificative n°2 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2021.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2021 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance (SAE).

1. Synthèse :

Ce projet concerne uniquement la section d'investissement et présente, en dépenses et en recettes, une diminution de crédits de 0,10 M€ comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Reprise du résultat R002	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	0,00	0,00
Crédits nouveaux	-100 000,00	-100 000,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-100 000,00	-100 000,00
TOTAL DM 2 2021	-100 000,00	-100 000,00

1.1 Section d'investissement :

- Les recettes d'investissement 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
Enfance Famille	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
Aide sociale à l'enfance	1 751 301,65	-528 227,81	-100 000,00	1 123 073,84
Administration générale	9 544,00	-2 834,19	0,00	6 709,81
Budget et finances	9 544,00	-2 834,19	0,00	6 709,81
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	1 760 845,65	-531 062,00	-100 000,00	1 129 783,65
Opérations d'ordre	94 840,00	31 062,00	0,00	125 902,00
Affectation des biens (amortissements inclus)	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement (hors affectation)	94 840,00	31 062,00	0,00	125 902,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	1 855 685,65	-500 000,00	-100 000,00	1 255 685,65

Les recettes d'investissement sont diminuées de 0,10 M€.

Le projet de restructuration de la SAE de Carcassonne est reporté en 2022 et entraîne une diminution de la subvention d'investissement en provenance du budget principal de l'ordre de 0,10 M€ pour s'établir à 1,12 M€ dont 0,74 M€ de restes à réaliser au titre de 2020.

- Les dépenses d'investissement 2021 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	BUDGET 2021
Administration générale	1 847 041,65	-500 000,00	-100 000,00	1 247 041,65
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	1 105 000,00	-500 000,00	-100 000,00	505 000,00
Reprise du résultat D001	742 041,65	0,00	0,00	742 041,65
INVESTISSEMENT REEL	1 847 041,65	-500 000,00	-100 000,00	1 247 041,65
Opérations d'ordre	8 644,00	0,00	0,00	8 644,00
Affectation des biens (<i>amortissements inclus</i>)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations d'ordre	8 644,00	0,00	0,00	8 644,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 855 685,65	-500 000,00	-100 000,00	1 255 685,65

Le projet de la restructuration du site Carcassonne étant reporté en 2022, une diminution de crédits à hauteur de 0,10 M€ est demandée pour 2021. Ces crédits seront réinscrits au BP 2022.

2. La tarification 2021 :

Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé et s'établit à 458,95 €.

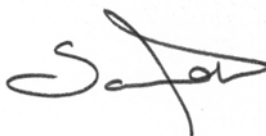
Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2 (DM2/2021) du budget annexe de la structure accueil enfance.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants de la décision modificative n°2 (DM2) 2021 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- approuver la décision modificative n°2 (DM2/2021),
- le niveau des crédits de paiement,
- la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 381 032,19 €,
- la dotation globale annuelle en provenance du budget principal d'un montant de 5 944 597,83 € qui sera versée par douzième.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé